

Barème d'honoraires ROCHELLA IMMOBILIER/ÔRA PRESTIGE. En vigueur depuis le 1^{er} Novembre 2024

VENTE

Barème Honoraires Immobilier ancien	
PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Net Vendeurs	maximum TTC
1 € - 60 000 €	7 000,00 €
60 001 € - 120 000 €	8 000,00 €
120 001 € - 300 000 €	7 %
300 001 € - 500 000 €	6 %
+ de 500 001 €	5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-contre mentionne les tarifs maximums pratiqués par les conseillers Rochella Immobilier pour les marques Rochella et Ôra Prestige

TRANSACTION : Honoraires à la charge des Acquéreurs

Vente immobilière : hors immobilier d'entreprise ou commerces et droit au bail, hors immobilier neuf (un barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme par le promoteur).

VENTE Fonds de commerce

Honoraires Hors Taxe d'un maximum de 10%, calculés sur le prix de vente du bien

LOCATION

Tarif appliqué pour le propriétaire et locataire. Prix maximum ttc.

 Recherche locataire, organisation de la visite, constitution du dossier candidat, rédaction du bail :

Zone très tendue : 12€/m²
Zone tendue : 10€/m²
Autres zones : 8€/m²

2) Etablissement de l'état des lieux = **3€/m²**

GESTION LOCATIVE

Tarif à la charge du propriétaire

- 7,1% TTC si loyer < 1500€
- **5,9% TTC** <u>si loyer > 1500€ et < 2000 €</u>
- **4,7% TTC** <u>si loyer > 2000€</u>

Taux assurance Loyers Impayés: 2,50% TTC

